



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Quarante-troisième session**

Genève, 24-28 juin 2013

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire

Systèmes de stockage de l'électricité: divers**Proposition de modification des dispositions spéciales
relatives aux condensateurs (Nos ONU 3499 et 3508):
exemption des prescriptions de marquage****Communication de l'expert du Japon¹****Introduction**

1. L'édition 2013-2014 des Instructions techniques de l'OACI fondée sur la dix-septième édition révisée du Règlement type est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Conformément au Règlement type, le No ONU 3499 CONDENSATEUR électrique à double couche doit satisfaire aux conditions prévues dans la disposition spéciale 361, y compris le marquage de la capacité de stockage d'énergie en Wh. La plupart des condensateurs construits avant le 1^{er} janvier 2013 n'ont pas ce marquage Wh et ne sont pas autorisés au transport alors même qu'ils répondent à toutes les autres conditions exigées dans la disposition spéciale 361.

Proposition

2. Afin d'autoriser le transport de ces condensateurs, l'expert du Japon propose de modifier comme suit l'alinéa *e* de la disposition spéciale 361:

«Les condensateurs doivent être marqués avec la capacité de stockage d'énergie en Wh, à l'exception de ceux qui ont été fabriqués avant le 1^{er} janvier 2013.».

¹ Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour 2013-2014, adopté par le Comité à sa sixième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/84, par. 86, et ST/SG/AC.10/40, par. 14).

3. Pour le No ONU 3508 CONDENSATEUR ASYMÉTRIQUE qui figurera dans la liste de la dix-huitième édition révisée du Règlement type avec des dispositions analogues à celles du No ONU 3499, la situation sera probablement identique; il est donc aussi proposé de modifier l'alinéa *c* de la disposition spéciale 372 comme suit:

«La capacité de stockage d'énergie en Wh doit figurer sur les condensateurs, à l'exception de ceux qui ont été fabriqués avant le 1^{er} janvier 2015.».
